

Bruxelles, le 3 septembre 2026  
(OR. en)

12076/26  
COR 1  
PV CONS 49  
AGRI 609  
PECHE 302  
PARLNAT

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE**  
**(Agriculture et pêche)**  
13 juillet 2026

Dans le document ST 12076/26 INIT:

Aux pages 2 et 3, les points 1 à 3 doivent se lire comme suit:

**Agriculture et pêche**

1. **Règlement modifiant les plans stratégiques relevant de la PAC et les règlements horizontaux en ce qui concerne les engrais**

*Adoption de l'acte législatif*

*Décision de déroger au délai de huit semaines prévu à l'article 4 du protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'UE*

approuvé par le CSA le 6.7.2026



11393/26 + ADD 1  
PE-CONS 43/26  
AGRI  
AGRIFIN

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture et l'acte proposé a été adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (base juridique: **article 43, paragraphe 2**, du TFUE). Le Conseil a également décidé de déroger au délai de huit semaines prévu à l'article 4 du protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'UE.

Une déclaration de la Slovaquie figure en annexe.

2. **Décision habilitant l'Autriche à modifier son accord bilatéral existant de transport routier avec la Suisse en vue d'autoriser les transports de cabotage dans les services de transport international routier de voyageurs par autocars et autobus** **①C** 11391/26  
PE-CONS 37/26  
TRANS  
CH  
*Adoption de l'acte législatif*  
approuvé par le Coreper (1<sup>re</sup> partie) le 8.7.2026
- Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture et l'acte proposé a été adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (base juridique: **article 91** du TFUE).
3. **Règlement relatif aux droits des passagers aériens** **③C** 11389/26  
+ ADD 1-2  
PE-CONS 39/1/26  
REV 1  
AVIATION  
CONSOM  
*Adoption de l'acte législatif*  
approuvé par le Coreper (1<sup>re</sup> partie) le 8.7.2026

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en troisième lecture et l'acte proposé a été adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 13, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (base juridique: **article 102, paragraphe 2**, du TFUE), l'Espagne et la Lettonie votant contre et l'Autriche et la Finlande s'abstenant.

Les déclarations de la Lettonie, de la France, du Portugal et de l'Autriche figurent en annexe.

- 
- ①** Première lecture  
**③** Troisième lecture  
**C** Sur la base d'une proposition de la Commission
-